

Compte-rendu de la CAPD du 3 juillet 2014



Résultats de la 2^{nde} phase informatisée du mouvement :

1346 participants à la 1^{ère} phase du mouvement 2014 dont 651 nommés contre 527 en 2013.

286 participants à la 2^{nde} phase du mouvement 2014 contre 280 en 2013. 60 personnels nommés soit 21% contre 118 personnes en 2013 soit 40%.

226 participants restent sans poste.

Pourcentage de nommés par vœu :

Vœu n°1 : 28%

Vœu 6 à 10 : 18%

Vœu n°2 : 16%

Vœu 11 à 15 : 15%

Vœu n°3 : 3%

Vœu 16 à 20 : 8%

Vœu n°4 : 5%

Vœu 21 à 25 : 1%

Vœu n°5 : 3%

Vœu 26 à 30 : 0%

A l'issue de la 2^{nde} phase, il reste 21 directions d'école vacantes.

Le SNUipp/FSU indique que les nominations à la 2^{nde} phase soulèvent un certain nombre de problèmes :

- Nombre de postes accessibles aux non-titulaires très limité du fait du blocage d'un nombre important de postes pour les PES
- Publication de la liste des postes tardive et incomplète, ouverture du serveur très limitée dans le temps (avec un WE en milieu de période)
- Insuffisance d'information aux participants et aux délégués des personnels: incompréhension sur les vœux géographiques, des informations erronées données aux collègues (nb de vœux géographiques), non réception des accusés réception dans I-Prof, flou dans les modalités d'affectation sur les postes en ASH.
- Manque de clarté sur les directions d'école vacantes
- Postes TRS : non-transmission des montages de postes affectation, affectation uniquement sur des quarts-temps, absence des barèmes dans les documents préparatoires à la CAPD donc aucune possibilité de vérifier la transparence des opérations.
- Transmissions très tardive des documents complémentaires au mouvement informatisés (ASH, direction d'école, TRS, délégations ...)

Pour toutes ces raisons, il réitère sa demande déjà formulée en 2013 d'avancer la 1^{ère} phase du mouvement afin que la 2^{nde} phase se déroule dans de meilleures conditions d'affectation pour les personnels et de travail pour les services, pour que les délégués des personnels puissent contrôler la transparence des opérations.

Pour finir, le SNUipp/FSU dénonce l'inutilité du vœu géographique (5 nominations seulement à l'issue de cette 2^{nde} phase).

IENA 1^{er} degré indique que s'il y a maintien la 2^{nde} phase au mouvement 2015, la demande du SNUipp/FSU sera transmise au Recteur. Il y a des problèmes de tension sur le service de la DGP mais que grâce à l'implication de l'équipe, le serveur a ouvert dans les temps. Les accusés réceptions n'ont pas été envoyés à cause d'un problème technique.

Postes TRS : composition transmise tardivement du fait de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires (horaires validées tardivement), des modifications sont susceptibles d'intervenir encore en fonction des horaires et de situations particulières.

Les postes fractionnés n'ont pas été intégrés à la 2^{nde} phase car certains supports (rompus de temps partiels...) n'étaient pas encore recensés.

Le SNUipp/FSU demande si des collègues ont oublié de participer et signale une situation non repérée par l'administration. Il demande s'il y a eu une participation hors ouverture du serveur. D'après l'IENA aucune. L'IENA précise que sur certaines situations, les services ont été obligés de traiter la délégation en amont du moulinage informatique du mouvement. Même si l'information a été communiquée aux collègues concernés

avant la CAPD dans I-Prof (à cause de la manipulation technique) la délégation n'est obtenue uniquement que lorsqu'elle est validée par la CAPD.

L'IA souhaite que les délégations soient traitées autrement l'an prochain. Elle souhaite que la totalité des postes vacants soient publiés à la 2nde phase et que les délégations soient traitées ensuite. Elle souhaite qu'il y ait une date butoir pour l'envoi des candidatures.

Le SNUipp/FSU souhaite que cette proposition soit débattue au moment de la rédaction de la circulaire 2015. Il demande des précisions sur les nominations en ULIS et demande pourquoi certains postes sont bloqués pour le 2nd degré? Il demande des précisions sur l'attribution des secteurs d'intervention des enseignants référents.

L'IENA indique que les postes d'ULIS sont bloqués parce que des personnels détenteurs du 2CA-sh ont demandé ces postes. Les personnels du 2nd degré nommés à titre provisoire depuis 3 ans peuvent être titularisés sur le poste d'ULIS en perdant leur poste initial.

Concernant les enseignants arrivent sur une circonscription administrative. L'IEN ASH1, cette année a procédé à un rééquilibrage des secteurs en fonction du nombre de dossiers traités par chaque collègue. L'IENA indiquent que nous aurons une discussion sur l'écriture de la circulaire du mouvement 2015.

Nominations par délégations (direction d'école, ASH, autres postes)

Le SNUipp/FSU demande de détailler des délégations par typologie.

Le SNUipp/FSU pointe les problèmes détectés dans la liste des postes de directions 2 classes et + qui a donné lieu à l'appel à candidature (des directions ont été publiées vacantes alors qu'elles étaient pourvues à la 1^{ère} phase et d'autres qui étaient vacantes à l'issue de la 1^{ère} phase n'apparaissent pas dans la liste). Il demande selon quelle modalité la liste des postes vacants a été communiquée et si tous les personnels délégués sur les directions vacantes sont titulaires de la liste d'aptitude. Il pointe le manque de transparence sur les postes disponibles, sur les procédures de nomination (candidat, LA, barème).

L'IENA indique que tous les personnels délégués ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude. Il indique que l'appel à candidature a été envoyé aux personnels inscrits sur la liste d'aptitude.

Le SNUipp/FSU demande que les nominations l'an prochain se fassent en deux temps : d'abord les inscrits sur la liste d'aptitude puis un appel à candidature large sur les directions qui seront restées vacantes.

Le SNUipp/FSU pointe les nominations par délégation ou à titre provisoire sur des postes entiers en école d'application. Chaque année, des personnels non titulaires du CAFIPEMF sont nommés sur des postes (école P. Lebesgue Compiègne et G. Charpak Nogent sur Oise) suite à l'envoi de courrier. Le SNUipp/FSU rappelle son opposition aux nominations au titre de la continuité pédagogique qui ouvre des brèches dans les règles communes du mouvement. L'IENA indique que certains sites manquent d'attractivité comme l'école Philéas Lebesgue mais que l'IA a la Volonté de maintenir le centre de formation sur cette école en éducation prioritaire. Cette école a trouvé une certaine stabilité avec une équipe volontaire et les collègues ont recueilli un avis très favorable de l'IEN. De plus, cette école connaît un changement de direction et les personnels inscrits sur Liste d'Aptitude des DEA : personne ne souhaitait prendre cette direction.

Dans la mesure où les personnels auraient obtenu le poste de toute façon au barème, le SNUipp/FSU ne demande pas de retour sur leur nomination mais demande que les personnels soient incités à passer le CAFIPEMF pour arriver à titre définitif et de façon régulière sur les postes. L'IENA précise qu'il y aura des évolutions pour le mouvement prochain.

Le SNUipp/FSU intervient également sur deux nominations qui ont posé problème à la 1^{ère} phase du mouvement. L'administration indique avoir trouvé une solution à titre provisoire pour les personnels concernés pour la rentrée prochaine et que leur situation sera régularisée par une mesure d'encodage l'an prochain.

Délégations pour des situations particulières :

L'IENA précise qu'aucune délégation ne sera accordée sur la demande d'élus, nouveauté cette année. Le SNUipp/FSU indique ne pas être surpris de ce type de démarche dans la mesure où la réforme des rythmes scolaires a renforcé le pouvoir des élus dans les décisions concernant le fonctionnement de l'école.

Affectation des personnels titulaire du DEPS, sans affectation à l'issue de la 2nde phase.

Il y a un surnombre de personnels titulaires du DEPS par rapport aux postes vacants. Les postes E et G non pourvus ont été récupérés pour y positionner ces personnels afin qu'ils puissent exercer des missions de psychologue de l'EN l'an prochain.

Les postes budgétaires ne seront pas nécessairement ceux du lieu d'exercice. Ils sont affectés sur les circonscriptions en fonction du nombre d'élèves à suivre et de leur lieu de résidence. Les postes sont implantés à Méru, Beauvais Sud, Beauvais Nord, Crépy en Valois, Compiègne

L'IENA indique qu'il y a beaucoup de mouvement sur les postes de Conseillers Pédagogiques. Un appel à candidature sur les postes sera envoyé vendredi 5 avec retour des candidatures le 7 au soir et commission d'entretien mercredi 9. Les nominations seront validées au GT ajustements.

Le SNUipp/FSU demande pourquoi les délégués des personnels n'ont pas été destinataires de l'ensemble des demandes de délégation qu'elles aboutissent ou non.

Modalités d'affectation et calendrier de la CAPD de la phase d'ajustement : le jeudi 28 août à 15h. Les nominations aux ajustements se feront au fur et à mesure et devraient se faire au barème.

Questions diverses :

Le SNUipp demande que lui soit communiqué les résultats du jury académique

Affectation des Fonctionnaires Stagiaires CRPE 2014 Anticipé : ils sont 151 (154 postes au concours mais une démission et 2 congés parentaux) pour 144 postes bloqués, il en manque encore 7. Ils seront affectés au plus tôt (sûrement semaine prochaine). Les personnels en renouvellement de stage seront affectés à mi-temps.

Affectation des Fonctionnaires Stagiaires CRPE 2014 Rénové : 90 en attente des résultats du concours renouvelé.

EXEAT : sur les 29 accordés, 11 sont finalisés. Concernant les demandes d'exeat des PES, a priori les IA n'y sont pas favorables. Le SNUipp/FSU intervient pour que des échanges intra-académiques soient possibles s'il n'y a plus de titulaire à échanger (possible entre l'Aisne et l'Oise). L'IA retient deux candidatures de PES pour l'Aisne et verra en fonction des possibilités d'échanges et de la position de l'IA de l'Aisne. Suite donnée par l'IA aux recours suite à refus d'exeat : 4 accordés.

INEAT : il y en a 9 finalisés à ce jour.

Détachement des PLP dans le 1^{er} degré : 2 finalisés. L'IA a mis fin au détachement d'une collègue PLP détachée à la rentrée 2013.

Recours Temps partiels : pas de nouveaux temps partiels accordés.

Recours allègement de service : les personnels qui ont été reçus suite à un recours, n'auront pas d'allègement de service, mais comme ils ont une reconnaissance RQTH, il y a possibilité pour eux de prendre un temps partiel pour raisons médicales.

Organisation du service des remplaçants (ZIL, brigade et TRS) à la rentrée prochaine.

La circulaire est à la signature du MEN. Des modalités d'information aux collègues seront prévues à la rentrée. Il y aura une harmonisation au plan départemental. Le SNUipp/FSU soulève la situation des circonscriptions avec double rythmes scolaires (mercredi/samedi)

Le renouvellement des contrats CUI à la rentrée

Le SNUipp/FSU demande s'il y aura un redéploiement des moyens pour l'aide administrative. L'IENA indique que l'IA mène une réflexion en lien avec des préconisations ministérielles de privilégier l'attribution des moyens aux directeurs non déchargés en priorité mais que pour le moment rien n'est arrêté. Le SNUipp/FSU demande que les propositions de l'IA soient mises en discussion dans le cadre du Comité Technique de rentrée

Transfert de scolarité des PES :

L'IA n'est pas contre les possibilités de transfert mais c'est le Recteur qui rendra un arbitrage.

Demande de changement d'organisation pédagogique suite à l'affectation des PES :

Le SNUipp/FSU intervient sur des situations d'écoles (Lagny et Montmacq) où il a été demandé de modifier la structure pédagogique suite au blocage d'un poste réservé à un PES. Le SNUipp/FSU rappelle que la non-attribution des niveaux de CP et CM2 est une recommandation pas une obligation. Il dénonce le fait que les niveaux de classe se font désormais en fonction des personnels nommés et non plus en fonction de l'intérêt des élèves et du bon fonctionnement pédagogique.

L'IENA indique qu'elle va se rapprocher des IEN des circonscriptions concernées et qu'elle ne validera pas nécessairement les organisations pédagogiques proposées (par les équipes et pas nécessairement par les IEN).